

Annexe 2

Caractéristiques de la formation générale des adultes

Selon la loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3, r. 9), la formation générale des adultes (FGA) compte dix services d'enseignement. Voici un bref aperçu de ces services et de leurs visées générales (Gouvernement du Québec, 2025) :

- **Soutien pédagogique** : faciliter la progression scolaire des adultes par un soutien pédagogique et linguistique. Le programme d'études associé à ce service se nomme Engagement vers sa réussite.
- **Alphabétisation** : augmenter les capacités en littératie et en numératie des adultes en lien avec leurs situations de vie courantes. Ce service fait partie du Programme de la formation de base commune (FBC).
- **Présecondaire** : renforcer les compétences de base en littératie et en numératie pour permettre aux adultes la poursuite de leurs études au secondaire ou dans un autre service d'enseignement. Ce service fait partie du Programme de la formation de base commune (FBC).
- **Premier cycle du secondaire (1^{re} et 2^e sec.)** : poursuivre le développement des connaissances dans les matières de base et optionnelles pour permettre la poursuite des études. Ce service fait partie du Programme de la formation de base commune (FBC).
- **Second cycle du secondaire (3^e, 4^e et 5^e sec.)** : consolider les compétences dans les matières de base et optionnelles pour obtenir un diplôme d'études secondaires et de poursuivre des études éventuelles. Ce service fait partie du Programme de la formation de base diversifiée (FBD).
- **Intégration sociale** : soutenir les adultes rencontrant des difficultés de différents ordres à acquérir des compétences de base nécessaires à leurs activités et rôles sociaux, tout en facilitant la poursuite éventuelle de leurs études. Le programme d'études associé à ce service se nomme Participation sociale.
- **Intégration socioprofessionnelle** : développer les compétences nécessaires pour soutenir l'intégration et le maintien en emploi d'adultes, ainsi que la poursuite éventuelle de leurs études.
- **Francisation** : soutenir l'acquisition de compétences de base en français chez les adultes non francophones pour faciliter leur intégration sociale et professionnelle.
- **Préparation à la formation professionnelle** : soutenir l'obtention des préalables requis pour répondre aux exigences d'admission d'un programme de formation professionnelle.
- **Préparation aux études postsecondaires** : soutenir l'acquisition des préalables nécessaires à la poursuite d'études postsecondaires.

D'autres **services d'aide à la démarche de formation** sont aussi disponibles et visent à soutenir les personnes dans l'établissement de leur projet de formation. La FGA inclut aussi des **services d'éducation populaire** qui ont pour objectif de favoriser le développement personnel des adultes sur les plans intellectuel, social et culturel, ainsi que pour soutenir des initiatives communautaires. Les **services complémentaires** de la FGA visent à soutenir les adultes en formation en tenant compte de leurs conditions personnelles et sociales, notamment en les informant sur les ressources disponibles dans leur environnement (RLRQ, c. I-13.3, r. 9).

La FGA se distingue par son approche andragogique, son enseignement modulaire individualisé, son organisation scolaire flexible, la grande diversité des publics desservis ainsi que les lieux de formation où elle s'incarne.

L'**andragogie** se définit, de manière globale, comme une approche privilégiant l'implication des personnes dans leur apprentissage en prenant en compte leurs projets personnels, leur bagage d'expériences, leurs besoins concrets (p. ex. résolution de problèmes) et leur autonomie (Voyer et al., 2023).

L'**enseignement modulaire individualisé (EMI)** consiste en la répartition des contenus et d'activités d'apprentissage en modules, chacun accompagné de son propre cahier d'apprentissage, que les adultes peuvent compléter à leur propre rythme, tout en bénéficiant d'une aide individualisée du personnel enseignant en cas de besoin (Mercier, 2019; Voyer et al., 2023). L'EMI est principalement utilisée en formation de base diversifiée, mais est moins courante dans les autres services d'enseignement, notamment la francisation, l'intégration sociale et l'intégration socioprofessionnelle.

La FGA offre une **organisation scolaire** flexible, où les niveaux d'études sont répartis en plusieurs cours structurés en modules, chacun ayant une durée variable, permettant ainsi des entrées et sorties continues pour les adultes en formation (Voyer et al., 2023).

Les **publics visés** diffèrent considérablement d'un service d'enseignement à l'autre, et souvent même au sein d'un même service de la FGA. Selon Vidal, Grossmann et Bourdon (2022, p. 47), la FGA permet à des adultes en « situation de vulnérabilité scolaire et sociale », telles que des personnes en situation de handicap, issues de l'immigration, provenant de milieux socioéconomiques défavorisés ou confrontés à des difficultés d'apprentissage et des parcours éducatifs non linéaires la possibilité de reprendre leurs études. Les publics fréquentant la FGA incluent, par exemple, les jeunes adultes de 16 à 24 ans effectuant un retour aux études, les adultes en reconversion professionnelle après un licenciement, les adultes ayant un diagnostic de déficience intellectuelle ou de trouble du spectre de l'autisme, les personnes âgées fréquentant un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et les personnes judiciairisées.

Les **lieux de formation** à la FGA sont tout aussi variés : centres d'éducation des adultes, organismes communautaires, CHSLD, entreprises d'insertion, milieux carcéraux, etc. La **formation à distance assistée (FADA)** est également offerte à la FGA pour permettre aux adultes de poursuivre leurs études en ligne, suivant les mêmes principes andragogiques et d'EMI expliqués plus haut.

Références

- Gouvernement du Québec. (2025). *Programmes d'études de la formation générale des adultes*. <https://www.quebec.ca/education/formation-professionnelle-education-adultes/formation-generale-adultes/programmes-formation-generale-adultes#c264452>
- Loi sur l'instruction publique, Régime pédagogique de la formation générale des adultes*, RLRQ, c. I-13.3, r. 9. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/i-13.3,%20r.%209>
- Mercier, J.-P. (2019). Pratiques scolaires de l'écrit et temporalités dans le travail par modules. *Revue des sciences de l'éducation*, 45(3), 1–25. <https://doi.org/10.7202/1069638ar>
- Vidal, M., Grossmann, S. et Bourdon, S. (2022). Les milieux alternatifs de scolarisation au Québec: des stratégies adaptées aux parcours d'apprentissage des élèves en situation de vulnérabilité à la formation générale des adultes ? *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 24(1), 41-65.
- Voyer, B., Mercier, J. P., Ouellet, C. et Ouellet, S. (2023). *Enseigner à la formation générale des adultes: Une pratique et un contexte à découvrir*. PUQ.